

ASSOCIATION COOP PAGNOL
Ecole élémentaire Alain Bashung
1 AVENUE DE LA CONCORDE
91270 VIGNEUX SUR SEINE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale COOP BASHUNG Vendredi 12 novembre 2021

sont présents

parents d'élèves: Mmes ABDELATIF, OUADI, BENAHMED, NAMOUNE et AROUAY
excusée: Mme GALITA

enseignants : Mmes BESSIGNEUL, PEDON et HASCOAT , M FRÉJACQUES

sont absents et ont donné pouvoir par écrit

Madame Manon DEBOURDIEU a donné son pouvoir à Mme HASCOAT
Monsieur Marc OZANNE a donné son pouvoir à Mme PEDON
Madame Mireille RANCINAN a donné son pouvoir à M FRÉJACQUES
Madame Mariella COMBEMALE a donné son pouvoir à Mme HASCOAT
Monsieur BOUTTEAU a donné son pouvoir à Mme BESSIGNEUL

Ordre du jour

1. Bilan financier ; vote du budget 2021/2022
2. Election du Conseil d'Administration
3. Election du bureau de l'Association
4. Calendrier 2021/2022 :
 - Projets de l'association
 - Date de la prochaine réunion associative (mai/juin 2022)

En l'absence de la présidente Mme GALITA, Mr FRÉJACQUES préside l'assemblée générale.

1. Bilan financier ; vote du budget 2021/2022

Le trésorier, M FRÉJACQUES expose le bilan financier de l'année scolaire 2020/2021 et présente les orientations pour 2021/2022.

Le réalisé est basé sur un prévisionnel fait l'année précédente qui a été bouleversé par du fait de la situation sanitaire : cela a engendré des dépenses moindres.

Compte de fonctionnement du 1er septembre 2020 / 2021					
CHARGES (ou DEPENSES)			PRODUITS (ou RECETTES)		
			701	Cotisations perçues	366,00 €
607	Achat de produits pour vente	4 300,71 €	707	Ventes de produits	6 695,42 €
618	Dépenses activités éducatives	6 761,98 €	708	Recettes des activités éducatives	793,00 €
6281	Cotisations versées OCCE		741	Subventions publiques	650,00 €
6282	Assurances versées	196,32 €	742	Autres subventions	
65	Autres dépenses courantes	724,49 €	75	Autres produits	
67	Dépenses exceptionnelles	330,00 €	76	Produits financiers	
68	Achats de gros équipements	118,62 €	77	Produits exceptionnels	1 716,80 €
TOTAL des CHARGES		12 432,12 €	TOTAL des PRODUITS		10 221,22 €
120	Produits - charges = Excédent Il y a excédent si produits > charges		129	Charges - Produits = Déficit Il y a déficit si charges > produits	2 210,90 €
Balance = Total charges + Excédent		12 432,12 €	Balance = Total charges + Déficit		12 432,12 €

Ces deux sommes doivent être identiques

Bilan simplifié au 31 Août 2021					
Actif			Passif		
Il montre ce que votre coopérative a sur ses comptes au 31 août 2021. Portez dans les colonnes correspondantes les sommes figurant sur vos extraits de comptes en Euros.			Il montre ce que votre coopérative avait sur ses comptes au début de l'année scolaire 2020 / 2021, auquel est venu s'ajouter l'excédent, ou se soustraire le déficit calculé ci-dessus.		
Compte financier					
512	Banque	2 316,04 €	110	Report des sommes que vous aviez au 31 août 2020/ 2021	4 572,28 €
514	Banque Postale		120	Résultat de l'exercice calculé ci-dessus à ajouter si excédent	
530	Caisse Espèces		129	Résultat de l'exercice calculé ci-dessus à soustraire si déficit	2 210,90 €
Si vous avez respecté nos consignes, le compte caisse doit être nul			Vérifiez que le total Passif est égal au total Actif.		
Total Actif		2 316,04 €	Total Passif		2 361,38 €

Le prévisionnel est fait sur la base des projets à venir dans chaque classe.

RECETTES	
Dons parents	1000
Participation USEP	800
Bénéfice vente de photos	1000
Bénéfice vente de chocolats	400
Bénéfices LOTO /TOMBOLA	1300
Manifestations diverses	500
Subvention mairie	5000
Participation parents classes transplan-tées	1000
Participation parents sorties scolaires	600
TOTAL RECETTES	11600
DEPENSES	
Assurance école	200
Adhésion USEP	800
Coopératives de classe	1300
Matériel pédagogique / fonctionnement	5000

Transports	500
Classes transplantées	2300
Sorties scolaires	1500
TOTAL DEPENSES	11600

A l'unanimité, le quitus est donné au trésorier pour les comptes 2020/2021.

Le budget prévisionnel 2021/2022 est soumis au vote.
Le budget prévisionnel 2021/2022 est adopté à l'unanimité.

2. Election du Conseil d'Administration

M FRÉJACQUES rappelle le rôle et la responsabilité de chaque membre élu.
Les personnes présentes de par leur qualité de parent d'élève élu ou d'enseignant sont membres actifs de l'association.

Sont candidats au Conseil d'Administration

Mmes ABDELATIF, OUADI, BENAMED, NAMOUN, AROUAY, BESSIGNEUL, PEDON et HASCOAT et M FRÉJACQUES

A l'unanimité le Conseil d'Administratif sera composé de

Mmes ABDELATIF, OUADI, BENAMED, NAMOUN, AROUAY, BESSIGNEUL, PEDON et HASCOAT et M FRÉJACQUES

3. Election du bureau de l'Association

Sont candidats au bureau de l'association

Mmes ABDELATIF, BENAMED, HASCOAT ET M FRÉJACQUES

Ils sont élus à l'unanimité.

Le bureau est composé de :

Présidente : Mme ABDELATIF
Vice-Présidente : Mme BENAHMED
Trésorier : M FRÉJACQUES
Secrétaire : Mme HASCOAT

4. Calendrier 2021/2022 :

- Projets de l'association :

Vente de gâteaux et bonbons le 14 décembre à 16h30 dans la cour de l'école maternelle. Il faudra prévoir un mot à destination des parents des élèves allant à l'étude et à l'accompagnement Educatif ce jour-là afin qu'ils ne soient pas exclus.

Les enseignants s'organisent pour récupérer des livres auprès de l'association « lire c'est partir » et proposeront une vente de ces livres.

- Date de la prochaine réunion associative :

vendredi 13 mai 2022 à 18h30

Secrétaire de séance, Mme Frédérique HASCOAT Président de séance, M Mathieu FRÉJACQUES


